



N° 16/04/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARES, dûment convoqué, s'est réuni en Session ordinaire, à la Salle Brémontier, sous la Présidence de Monsieur Xavier DANÉY, Maire,

OBJET :

BUDGET COMMUNAL :
 Décision modificative n° 1/2020.

ETAIENT PRESENTS :

M. DANÉY – M. BAILLIEUX – Mme BOUE-MANDIL RAYMOND – M. CHAMBOLLE – Mme DUMARTIN – M. CAZANOBE – Mmes CHAIGNEAU – PRIETO – M. BERRY – Mmes PEYREBRUNE – REINAULD – M. SEIGNEURIN – Mme HARDOUIN-DUPARC – MM. LADEN – LARMINACH – Mmes MACDONALD – DURANTE – MERIT – MURET- BONNE – MM. PASQUET – MARTIN – LALANNE-MEUNIER – ESPLANDIU – Mme LASNE – M. DAVID

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PASQUALINI-ADAMO à M. DANÉY – Mme DESTOUESSE à M. DAVID -

ETAIT ABSENTE : Mme LE BIHAN

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme MURET et pour secrétaire suppléant M. MARTIN.

Rapporteur : Monsieur BAILLIEUX

Comme vous le savez, le Conseil Municipal, après le vote du Budget a encore la possibilité de modifier celui-ci jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder à des augmentations de crédits pour certains articles du budget communal afin de procéder au remboursement de locations de salles municipales annulées en raison de la crise sanitaire COVID 19, je vous propose de vous prononcer favorablement sur la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Charpitre - Article - Service - Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	3 500.00 €	
<i>678 : Autres charges exceptionnelles</i>	<i>3 500.00 €</i>	
Chap. 74 - Dotations - subventions et participations		3 500.00 €
<i>7411 : Dotation forfaitaire</i>		<i>3 500.00 €</i>

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à + 3 500 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder aux virements de crédits tels que figurant dans le tableau ci-dessus.

ARES, le 19 Juin 2020

Le Maire,



X. DANÉY